

Extrait de l'Indépendant paru le 1<sup>er</sup> février 1961

## **Nouvelles inondations**

L'Aa est de nouveau sortie de son lit dans le courant de la nuit de dimanche à lundi.

A Lumbres, lundi matin la cote atteignait 2 mètres c'est-à-dire près de dix centimètres du niveau maximum enregistré en décembre. A Setques et à Esquerdes toutes les pâtures riveraines étaient à nouveau inondées. Plusieurs chemins ruraux étaient coupés. Quelques maisons dont une fois encore la ferme Joug'eux étaient cernées par les eaux.

A Blendecques la station de pompage était à nouveau isolée. Dans les quartiers de Wins et de Westhovee, les prairies sont recouvertes d'eaux limoneuses.

Mais la décrue a été rapide.

Cependant les eaux en regagnant le lit de la rivière viennent s'étaler dans la cuvette de Saint-Omer où dimanche soir faubourg du Haut-Pont, la cote était de 2 m. 10 pour passer à 2 m. 50 lundi à midi. Toutefois, grâce aux tirages effectués à la mer depuis le début de l'année, le niveau de l'Aa avait été maintenu aussi bas que possible.

Néanmoins certaines cultures sont inondées.

Extrait de l'Indépendant paru le 4 février 1961

## **AFFRINGUES** ~~~~~ **Les inondations**

Les pluies abondantes ont occasionné à nouveau des inondations.

Fort heureusement elles n'ont pas pris trop d'extension. Cependant certaines routes ont été recouvertes d'eau — tout particulièrement dimanche dernier — et les dégâts sont d'autant plus importants que les chemins communaux ne sont plus entretenus.

Depuis le licenciement arbitraire du cantonnier, on ne fait plus de saignées sur les bas côtés et de ce fait les routes sont détrempées en permanence.

Aussi au premier afflux d'eau les chemins communaux se sont ils ravinés au point de rendre la circulation très dangereuse. Placé devant d'aussi lourdes responsabilités le maire s'est rendu sur les lieux dès lundi matin.

Hélas que pouvait-il faire puis qu'il n'y a plus aucune réserve de cailloux sur le territoire d'Affringues et par ailleurs l'état des finances municipales ne permet guère d'autre alternative que l'achat de cailloux sans cantonnier pour l'entretien des chemins ou le salaire d'un cantonnier sans achat de cailloux.

Eh bien ! s'est dit notre maire il y a plus d'esprit dans 4 têtes que dans une seule et il est plus prudent de faire partager les responsabilités par les autres coupables de cette situation lamentable.

Et il convoqua sur le champ l'adjoint, le responsable des routes et le Greffier.

Le secret des délibérations n'a pas été très bien gardé puisque quelques instants plus tard on apprenait avec stupeur que deux candidats s'étaient mis sur les rangs, l'un présenté par le greffier en la personne de Roze et l'autre soutenu par « papa »

D'où une altercation toute verbale d'ailleurs bien qu'assez vive.

— Mon candidat est mutile

— Le mien est chômeur

— Mon candidat a déjà rempli ces fonctions et nous pouvons compter sur lui en toutes circonstances...

— D'accord mais il touche une retraite de la Desvroise et une belle pension. Il est vieux et le rendement est nul ainsi que déjà constaté tandis que le jeune chômeur est à ma charge et il appartient à une famille nombreuse dont le père ne touche plus un traitement mais une retraite d'ex fonctionnaire subalterne.

Il fallut mettre un terme à cette pénible discussion et le maire, dut alors prendre seul ses responsabilités. Pour donner raison aux antagonistes et ne leur causer aucune peine, il prit d'héroïque décision de les embaucher les deux protégés.

2 Cantonniers et pas de cailloux qui dit mieux !!!...

Par ailleurs, oh, dérision amère, la subvention promise formellement pour 1959 en vue du godronnage est toujours en panne...

Dans ces conditions il n'y a plus d'autre solution que de voler au secours de la Municipalité en organisant une collecte de cailloux dans le village et même à la ville voisine. Notre détresse pourrait alors être soulagée autrement qu'en paroles !!!... Et cette collecte serait peut être plus rentable que la « quête » en faveur d'un opéré laquelle a démontré qu'on était beaucoup moins généreux quand il fallait ouvrir son porte-monnaie que lorsqu'il s'agissait d'établir un mandat communal en faveur de cantonniers à la recherche de cailloux.